

| | |
|---|--|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR | Réunion du : 17 septembre 2015 |
| Délibération n°2015-13 | Rapporteurs: Jean-Philippe LEFEVRE puis Marie-Christine CHAUVIN |

Présents: 14 Votants : 18

Séance présidée par : M. LEFEVRE, puis Mme CHAUVIN à compter de son élection comme Présidente.

Sont présents : M. AMIENS, M. BACH, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CHAUVIN, M. DAVID, M. FALGA, M. FASSETNET, M. FRANCONY, M. LEFEVRE, M. MOLIN, M. PERNOT, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN-LAXENAIRE

Présents sans voix délibérative : M. PERRAULT (pour M. ROLLAND), M. LAMBÉY (pour M. CHANET), M. ANCET (pour M. BONNIN)

Sont excusés : M. BAHI, Mme BARTHOULOT, M. BONNIN, M. CHANET, M. FICHÈRE, M. ROLLAND, M. SCHWARTZ, M. SERMIER, Mme TORCK

Donnent pouvoir : M. SCHWARZ à M. BACH, M. FICHÈRE à M. DAVID, M. SERMIER à M. LEFEVRE, Mme TORCK à Mme CHAUVIN

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ISSU DU DEPARTEMENT ET DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Faisant suite aux élections cantonales, le Conseil départemental a désigné, dans sa délibération n°CD 2015009, les conseillers départementaux suivants, afin de le représenter au sein du Conseil d'administration de l'EPCC :

- Monsieur Clément PERNOT, élu du canton de Champagnole, Président du Conseil départemental ;
- Madame Marie-Christine CHAUVIN, élue du canton d'Arbois ;
- Monsieur René MOLIN, élu du canton d'Arbois ;
- Monsieur Gêrôme FASSETNET, élu du canton de Mont-sous-Vaudrey ;
- Madame Chantal TORCK, élue du canton de Tavaux ;
- Madame Natacha BOURGEOIS, élue du canton de Mont-sous-Vaudrey ;
- Madame Françoise BARTHOULOT, élue du canton de Dole – 2 ;

A ce jour, les postes de Président et de premier Vice-Président du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur sont vacants.

Comme les statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur le prévoient, notamment dans son article 10, le Conseil d'administration doit élire en son sein son Président, à la majorité des deux tiers. Le Président est issu des représentants du Département.

Le Président et les vice-présidents sont élus par le Conseil d'administration en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

Au vu de l'article R1431-8 du Code général des collectivités, le Conseil d'administration étant désormais complété, il convient de procéder dans un premier temps à l'élection du Président du Conseil d'administration de l'E.P.C.C Terre de Louis Pasteur.

Il convient dans un deuxième temps de procéder à l'élection du vice-président élu parmi les représentants du Département.



Enfin, il convient d'élire, parmi les quatre vice-présidents, celui qui sera le 1^{er} vice-président du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, étant précisé que seul celui-ci dispose d'une existence légale lui permettant de remplacer le Président dans la plénitude de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

DELIBERATION N°2015-13 du 17 SEPTEMBRE 2015

Election du Président :

Après appel à candidature, une seule candidature est déposée par Madame Marie-Christine CHAUVIN. Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote à bulletin secret, à l'issue duquel Mme CHAUVIN est élue présidente du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de voix pour Madame Marie-Christine CHAUVIN : 17

Nombre de bulletin blanc : 1

Election du Vice-Président issu du Département

Madame CHAUVIN, élue Présidente, propose la candidature de Madame Natacha BOURGEOIS, pour les représentants du Département. A l'unanimité, le Conseil d'administration propose de procéder au vote à main levée pour l'élection de cette Vice-Présidente.

Le vote donne les résultats suivant :

Nombre de votants : 18

Pour Madame Natacha BOURGEOIS : 17

Abstention : 1

Madame Natacha BOURGEOIS est élue Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

Election du 1^{er} Vice-président

Madame CHAUVIN, propose, comme cela est le cas depuis la création de l'EPCC, que ce soit le Vice-Président issu du Département qui soit le Premier Vice-Président, étant précisé que seul celui-ci dispose d'une existence légale lui permettant de remplacer la Présidente dans la plénitude de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière. Madame CHAUVIN propose donc que Madame Natacha BOURGEOIS soit la Première Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur. A l'unanimité, le Conseil d'administration propose de procéder au vote à main levée.

Le vote donne les résultats suivant :


Nombre de votants : 18

Pour Madame BOURGEOIS : 17

Abstention : 1

Madame Natacha BOURGEOIS est élue Première Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

PRÉFECTURE DE
RECOULE
29 SEP. 2015

| | |
|---|---|
| Délibération n° 2015-13 du 17 septembre 2015 | La Présidente Marie-Christine CHAUVIN  |
| Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le | Et publication / Notification le : 29 SEP. 2015 |